

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024

DEL-2024-34

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 18/01/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, GYSELINCK, HACQUIN, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avait donné pouvoir :

M. GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, FRANCOIS, GUILLOTTE, JACQUES, OBERLI, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GIRARD, GRANGE, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 14

Représentés par mandat : 1

Objet : VALORISATION DE LA RESSOURCE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE EN HAUTE-SAVOIE - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET LANCE PAR L'ADEME ET LA CNR - CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LA CNR

Exposé du Président,

Pour atteindre l'objectif national de la neutralité carbone à horizon 2050, le développement massif de l'énergie photovoltaïque apparaît incontournable. A l'échelle départementale, une multiplication par 7 de la puissance installée est nécessaire, entre 2020 et 2030, pour permettre l'atteinte des objectifs nationaux.

Ainsi, l'ADEME et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) ont lancé au printemps 2023 un Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) pour aider les territoires volontaires à exploiter au mieux le gisement solaire photovoltaïque de leurs bâtiments, et à se doter des moyens d'animation nécessaires.

Sur la forme, l'AMI « Valorisation de la ressource solaire sur les bâtiments et parcs de stationnement » a vocation à financer la création de nouveau(x) poste(s) de chargé(s) de mission par l'allocation d'une aide forfaitaire de 30.000 € / an / équivalent temps plein sur une durée de 3 ans.

A son niveau, le SYANE dans le cadre de ses compétences peut, sur l'ensemble du territoire de ses collectivités adhérentes, exercer des actions correspondantes à l'AMI précité comprenant notamment :

- la réalisation de toute étude, prospective ou action de sensibilisation sur les énergies renouvelables,
- l'assistance et soutien financier et technique à la réalisation d'opérations présentant un intérêt en termes de développement des énergies renouvelables.

Le Comité syndical, dans sa séance du 4 juillet 2023, a approuvé la candidature du SYANE à cet Appel à Manifestation d'Intérêt.

Après concertation avec les différentes intercommunalités adhérentes du SYANE, et selon les critères de sélection de l'AMI, il a été décidé par le SYANE de retenir dans sa candidature un périmètre ciblé sur les territoires des Communautés de Communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance (CCPEVA), de Rumilly Terre de Savoie (CCRTS) et d'Usses et Rhône (CCUR).

La candidature du SYANE fait partie des dix lauréats de l'AMI, parmi plus de 25 candidatures déposées. Chacun des lauréats est amené à signer un contrat de partenariat avec l'ADEME ou la CNR, selon le périmètre géographique ciblé et selon les ressources financières allouées par chacun de ces partenaires.

Ainsi, l'établissement d'une convention de partenariat a été proposée au SYANE par la CNR. Le projet de convention prévoit le versement au SYANE d'une somme globale et forfaitaire de 90.000 € répartie uniformément sur 3 ans, en contrepartie de la création d'un poste dédié à la réalisation du dispositif objet de l'AMI.

Les objectifs du SYANE au travers du poste à créer seront notamment, sur l'ensemble du territoire ciblé dans la candidature :

- de réaliser des études d'opportunité puis de piloter des études de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des toitures de plus de 100 m² appartenant en tout ou partie aux collectivités ;
- de réaliser des études d'opportunité puis de piloter des études de faisabilité pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur l'ensemble des parkings de plus de 1.500 m² appartenant en tout ou partie aux collectivités ;
- d'établir des documents contractuels types pour la réalisation d'installations photovoltaïques selon les différents montages contractuels et économiques possibles, mis à disposition de l'ensemble de ses adhérents.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de partenariat avec la CNR,
2. à autoriser le Président du SYANE à signer la convention de partenariat avec la CNR.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE